



Béziers, le 28 juin 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vote définitif de la loi bioéthique : la mauvaise pente de l'eugénisme accentuée

Le *Comité pour sauver la médecine prénatale* prend acte du débat instauré sur le diagnostic prénatal (DPN) et l'eugénisme à l'occasion de la révision de la loi bioéthique. Cependant il formule de très grandes réserves quant à l'alinéa selon lequel désormais « Toute femme enceinte reçoit, lors d'une consultation médicale, une information loyale, claire et adaptée à sa situation sur la possibilité de recourir, à sa demande, à des examens de biologie médicale et d'imagerie permettant d'évaluer le risque que l'embryon ou le fœtus présente une affection susceptible de modifier le déroulement ou le suivi de sa grossesse. » (Alinéa 4 de l'article 9)

La France est déjà la championne de l'hyper dépistage prénatal pour la trisomie 21. L'obligation d'informer toute femme enceinte induira en pratique une accentuation de la rigidité du système - par un effet incitatif de prescription - avec, au bout de ce processus devenu systématique, le recours à encore plus d'IMG. Comment les responsables politiques peuvent-ils continuer à ignorer cette orientation ? Ils n'ont pas su apporter un frein aux dérives eugéniques de la société. Au contraire ils ont inscrit dans la loi l'obligation d'informer toute femme enceinte sans aucun fondement scientifique, les femmes n'étant pas égales face aux risques, notamment ceux de la trisomie 21.

Le *Comité pour sauver la médecine prénatale* remercie les quelques élus qui ont tenté d'atténuer les conséquences du projet de loi et obtenu que cette prescription des examens soit effectuée à la demande de la femme enceinte.

Certains en déduisent que le texte est « équilibré » et que la liberté de la femme est « assurée ». Ce n'est pourtant pas le cas :

- Ce texte entre en contradiction avec la recommandation de la Haute Autorité de Santé de 2007 pour le maintien de la liberté de la femme de ne pas être informée s'agissant du DPN (www.has-sante.fr p.142)
- Les responsables politiques, n'ont pas vu le problème ni dans son ensemble, ni dans la pratique. Ce qui fausse le choix de la solution. Ils n'ont visiblement pas pris conscience que l'information sur cet enjeu, par elle-même, quel que soit son contenu, est anxiogène ; avec la nouvelle loi, on va devoir inquiéter toutes les femmes pour un petit nombre concerné.
- Cette information, supposée « adaptée à la situation » de la femme enceinte, sera-t-elle toujours complète et parfaitement comprise ?... On connaît les réelles difficultés de compréhension du dépistage et ses conséquences par la femme ou le couple.

C'est la raison pour laquelle le *CSMP* entend poursuivre le débat et demeurera très vigilant quant aux modalités d'application de la loi.